

ERRATUM AVIS PUBLIC ADRESSÉ À L'ENSEMBLE DES PERSONNES HABLES À VOTER DE LA VILLE DE PRÉVOST

Règlement 719 décrétant des dépenses en immobilisations autorisant l'acquisition du 2880, boulevard du Curé-Labelle et autorisant un emprunt de 367 000 \$ nécessaire à cette fin

PRENEZ avis qu'une erreur s'est glissée dans l'avis public, paru dans l'édition du 16 mars 2017 du *Journal des citoyens*, concernant le *Règlement 719 décrétant des dépenses en immobilisations autorisant l'acquisition du 2880, boulevard du Curé-Labelle et autorisant un emprunt de 367 000 \$ nécessaire à cette fin*.

Afin de se conformer à la Loi, le greffier adjoint a donné un autre avis public qui paraîtra dans le *Journal Le Nord*, édition du 22 mars 2017.

Veillez prendre note que le registre sur le Règlement 719 se tiendra le 28 mars 2017 entre 9 h et 19 h à l'hôtel de ville de Prévost, sis au 2870, boulevard du Curé-Labelle.

DONNÉ À PRÉVOST, CE 20^e JOUR DU MOIS DE MARS DEUX MILLE DIX-SEPT (2017).

Me Guillaume Laurin-Taillefer
Greffier adjoint